



# Lettre d'avertissement pour prévenir un faux licenciement

Par **Alix4086**, le **13/04/2016** à **11:07**

Bonjour,

Je vous écrit car mon ami a reçu une lettre d'avertissement un lundi matin suite à un coup de fil de son patron le vendredi soir en dehors des heures de travail, la cause : l'atelier n'avait pas été rangé. Je précise que lors de ce coup de fil, mon ami s'est fait hurler dessus et a du coup passer un sale week end alors que son boss s'il avait été professionnel aurait attendu le lundi matin dans la mesure ou nous étions déjà en week end depuis 3H. Et que dans la mesure où se patron ne vient plus dans l'entreprise depuis quelque temps, s'il avait été là à la débauche aurait pu lui demander de rester une petite heure de plus pour ranger.

A savoir aussi que dans cette lettre d'avertissement le patron a pris des photos pour prouver ce qu'il avance, très facile à faire et vraiment très bas.

Certes il est vrai que mon ami n'est pas le roi du rangement et qu'il n'avait ce jour là pas eu le temps de ranger. Pour sa défense, mon ami est le seul à fabriquer dans l'entreprise et faute d'un patron qui le plante très souvent sur les chantiers où il dit venir mais ne vient pas, se retrouve seul à devoir tout faire et souvent à devoir rattraper l'organisation bancale de son patron.

Je précise que mon ami est un employé qui fait ce qu'on lui dit voir même plus et que son patron suite à cette lettre lui a déclaré que mise à part ce détail le reste c'était nickel il lui a aussi précisé qu'il avait un caractère de merde. Parce que mon ami a tenté de se justifier. Pourquoi en venir à une lettre de la sorte si finalement le mauvais rangement de l'atelier n'engendre pas le mécontentement des clients et la qualité de son travail? Et qu'au final il ne s'agit que d'un détail. N'aurait-il pas du comprendre la raison de ce con rangement et accepté de mettre des choses en place pour que mon ami puisse à la fois finir les commandes et aussi ranger sans devoir à chaque fois devoir faire des horaires en plus et d'être au final crevé.

Je tiens préciser que tous les clients sont ravis et trouve ce que fabrique mon ami très beaux et sont tous très contents.

Cela fait 3 ans qu'il est dans la boîte et il est payé au smic parce que son patron ne cesse de lui dire qu'il ne peut pas l'augmenter car la boîte ne va pas bien. A côté il loue des grosses voitures pour ses déplacements et ne cherche pas à faire des économies là où elle pourraient être faites. (c'est pour expliqué l' incohérence du patron).

De plus, il est arrivé à mon ami de faire une journée de 21H souvent de 16H. Et parfois avec les déplacements rentrer très tard à la maison. Tout ça pour dire que mon ami est un employé ouvert et qui ne bronche pas quand il doit rester plus longtemps pour faire des commandes de dernières minutes parce qu'il comprend que la boîte n'a pas le choix. Mais bizarrement tout ça n'est jamais récompensé.

Je précise que l'un de ses collègues va quitter la boîte dans peu de temps puisque par peur qu'elle ne ferme en vue de la mauvaise rentabilité de l'entreprise il préfère quitter les lieux puisque son patron est incapable de le lui demander (ce collègue je précise possède un autre boulot et peut quand il veut y retourner). Ce collègue a également comme mon ami remarqué un changement de comportement chez leur patron, ce dernier ne vient quasiment plus sur place et passe parfois ses journées à bricoler des choses chez lui pour son compte perso. En résumé il semble qu'il abandonne le navire et met sur ses employés la faute que la boîte ne tourne pas bien.

C'est pourquoi même s'il est vrai que l'atelier n'était pas rangé, mon ami est dégoûté car pour une minime erreur du en partie à de grosses journées depuis quelque temps, donc au fait qu'il n'a pas eu le temps de le faire, et a préféré faire les commandes plutôt que de ranger, il sent que son patron veut arrêter sa boîte et lui a envoyé cette lettre pour pouvoir justifier d'ici quelque temps de son licenciement sans à avoir à lui payer ses indemnités.

Je voulais savoir du coup si jamais il avait raison et que ça arrivait comment se prévenir pour prouver qu'il a pris en compte cette avertissement, et prouver en gros qu'il fait correctement son travail si jamais son patron en vient à le virer parce que son travail est mal fait alors que ça n'a jamais été le cas jusqu'à présent et que je ne vois pas pourquoi ça le serait? Peut-il le virer parce que maintenant il va devoir mettre plus de temps pour fabriquer dans la mesure où il gardera du temps pour tout nettoyer à chaque fois et éviter à nouveau ce reproche à l'avenir.

Peut-être que nous voyons rouge alors qu'en fait il n'y a rien de cela mais l'ambiance c'est tellement dégradée au travail alors que ni le collègue ni mon Vincent n'ont changé de comportement et qu'ils travaillent tous deux correctement et sont investis pour aider la boîte à aller mieux. Sincèrement il ne comprend pas cette lettre.

Cordialement

Alix

Par **P.M.**, le **13/04/2016** à **13:22**

Bonjour,

On peut toujours commenter et disserter sur ce qu'aurait pu faire l'employeur à la place de sanctionner le salarié autrement que par un avertissement que ça ne changera pas grand chose...

Il n'y a pas besoin d'affirmer que l'on a pris en compte un avertissement car ce serait d'abord reconnaître son bien fondé mais ce qui serait plus utile c'est éventuellement de le contester s'il y a matière et que par exemple le salarié peut invoquer une surcharge de travail et/ou que l'employeur refuse de payer les heures supplémentaires que donc, il n'a pas à en accomplir lorsque l'heure de départ a sonné...

En tout cas, ce n'est pas un simple avertissement qui peut ensuite motiver une faute grave si elle n'a pas ce caractère pour prononcer un licenciement sans indemnités...